Infirmier
Pôle Médico-Social

Les appuis réglementaires du champ d'activité

. Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004, relatif à l'exercice professionnel infirmier.

Présentation des structures

Le Pôle Médico-Social est constitué de deux structures : la Maison d'Accueil Spécialisée "La Petite Praye" (40 places), le Foyer d'Accueil Médicalisé "Le Neuf Moulin" (42 places, dont 1 accueil de jour et 1 accueil temporaire). Ce sont des lieux de vie.

- Les structures médico-sociales accueillent des adultes présentant un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels. Ils nécessitent un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, ainsi qu'une surveillance médicale.

Les structures médico-sociales ont pour mission d'offrir aux résidents :

- l'hébergement et l'accompagnement dans les actes de la vie courante s'inscrivant dans un Projet de Vie Individualisé,
- des soins médicaux et paramédicaux,
- des activités socio-culturelles et/ou éducatives.

Organigramme

. Directeur Médico-Social,
. Directeur des Soins,
. Cadre Supérieur de Pôle,
. Cadres de Santé.

Composition de l'équipe pluridisciplinaire

Médecin psychiatre,
Médecin généraliste,
Cadre Supérieur de Pôle,
Cadres de Santé,
Infirmiers,
Éducateurs,
AS / AMP / AES,
Enseignant APA (Activité Physique Adaptée),
ASHQ,
Psychologue,
Conseillère en Économie Sociale et Familiale,
Secrétaire.

Relations hiérarchiques et fonctionnelles

. Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur des établissements médico-sociaux, du Directeur des Soins, du Cadre Supérieur de Pôle et du Cadre de Santé.

Gestion du temps de travail

Application des règles de gestion du temps de travail du CH RAVENEL.
Résidences administratives, La Petite Praye : MATTAINCOURT, Le Neuf Moulin : MIRECOURT. Les structures fonctionnent à temps plein.

Horaires de travail :

Matinée	06 h 15 - 14 h 15
Soirée :	14 h 00 - 22 h 00
Nuit :	21 h 45 - 06 h 30
Journées :	08 h 00 - 16 h 00 (J1)
	09 h 00 - 17 h 00 (J7)

Les missions

<u>Missions générales</u> :

- En référence au Projet de Vie Individualisé de chaque résident, l'Infirmier est responsable de l'organisation de la prise en charge et de l'accompagnement du résident. Il est responsable de la mise en œuvre du Projet de Vie, des soins, de son évaluation et de son réajustement régulier.
- Il participe aux activités en liaison et en partenariat avec les autres professionnels du secteur médico-social et/ou extérieur.

Missions permanentes :

- Contribue à l'élaboration et à la mise en place du Projet de Vie Individualisé selon les axes prioritaires définis,
- Assure et coordonne des soins infirmiers individualisés préventifs, curatifs ou palliatifs,
- Est référent de la prise en charge et de l'accompagnement du résident,
- Assure la relation avec les familles,
- Met en œuvre la prescription médicale,
- Accomplit et dispense les soins qu'il juge nécessaires, dans le cadre de son rôle propre,
- Participe aux différentes réunions et activités organisées au sein de la structure,
- Encadre et participe à la formation et à l'évaluation des stagiaires,
- Actualise ses connaissances et se perfectionne dans ses pratiques professionnelles,
- Participe aux démarches d'évaluation et de certification de l'établissement,
- Participe aux réunions pluridisciplinaires.

Les compétences

Les connaissances requises :

- Connaître le projet d'établissement,
- Connaître les pathologies mentales,
- Connaître les protocoles de soins,
- Connaître les dispositifs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du département,
- Connaître le champ du handicap, en particulier dans la maladie mentale,
- Connaître les techniques de médiation,
- Connaître et situer sa fonction réglementairement (droits et devoirs),
- Connaître les droits du résident,
- Connaître les Projets de Vie et les objectifs d'accompagnement des résidents.

Les compétences techniques :

Être capable d'appliquer les principes d'éthique, de bientraitance, de sécurité, d'efficacité, d'ergonomie et de confort dans toutes activités de soins.

- Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre le Projet de Vie Individualisé,
- Être capable d'animer l'équipe paramédicale autour du Projet de Vie (activités et projet de soin),
- Être capable de travailler en équipe et de respecter les consensus validés,
- Être capable d'accompagner le résident souffrant de troubles psychiques avec troubles du comportement, tant dans sa phase aiguë que stabilisée,
- Être capable d'assurer des soins techniques, y compris d'urgence,

- Être capable de maîtriser les techniques de médiation,
- Être capable de maîtriser ses émotions,
- Être capable d'observer et d'évaluer les situations susceptibles d'étayer un diagnostic médical,
- Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire.

Les compétences sociales :

- Faire preuve de disponibilité au service des résidents,
- Faire preuve de capacité d'écoute,
- Faire preuve d'initiatives,
- Faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse,
- Faire preuve d'empathie,
- Faire preuve de capacité d'adaptation,
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et professionnelle,
- Faire preuve de respect à l'encontre de chacun des membres de l'équipe dans les fonctions qui sont les siennes.

Capacités d'autoévaluation :

- S'inscrire dans un processus d'évolution professionnelle au travers de l'évaluation et l'analyse des pratiques,
- S'inscrire dans un processus de réflexion individuelle et institutionnelle.

Temps d'affectation au poste

- Sur décision du Directeur lors de l'affectation au poste, en lien avec la politique de mobilité en place sur l'ensemble du CH RAVENEL.

Directeur-Adjoint
du Pôle Médico-Social

M. KUBOT Jean-Christophe

Cadre Supérieur Socio-Educatif
du Pôle Médico- Social

Mme FRIAISSE Corinne

Cadre de Santé
du Foyer d'Accueil Médicalisé
"Le Neuf Moulin"

Mme CHAFFAUT Alexandra

Cadre de Santé
de la Maison d'Accueil Spécialisée
"La Petite Praye"

Mme CLEMENT Aurélia